

Rédaction : J. COMTE **Vérification** : J. LAURENT

Approbation: K. FETGEN (référente handicap IFMEM)

CADRE RÉSERVÉ : MERCI DE NE RIEN INSCRIRE

Prise en compte des situations de handicap en formation IFMEM - juin 2024

ENTÊTE RÉSERVÉE : MERCI DE NE RIEN INSCRIRE

1. Contexte

La formations mise en œuvre au niveau de l'IFMEM doit favoriser la participation des personnes porteuses de handicap.

Il est donc important de lister les handicaps potentiels qui peuvent se présenter lors de cette formation, et de définir les adaptations possibles¹.

2. Listes des handicaps et adaptations potentielles

Nature du handicap	Formation	Commentaires
Moteur	Accès PMR dans l'établissement et les salles d'enseignement	La formation ne peut pas être accessible en cas de problème moteur permanent
Auditif	Appareillage possible pour personnes malentendantes	Les personnes sourdes non appareillables ne peuvent pas prendre en charge des patients en clinique courante
Visuel	NC	La pratique de la profession exige une acuité visuelle n'incluant pas d'handicap visuel
Cognitif	Absence de contre- indication. Dys (lexie, praxie,) = Adaptation des modes d'évaluation (1/3 temps)	Tout handicap compatible avec l'exercice de la profession est compatible avec la formation
Psychique	Absence de contre- indication, hormis pathologie psychiatrique sévère	Tout handicap compatible avec l'exercice de la profession est compatible avec la formation
Maladie invalidante	Absence de contre- indication	Adaptation du rythme aux contraintes liées aux soins.

Lexique:

• NC: Non concernée

¹ Tout étudiant doit bénéficier d'un certificat médical d'aptitude physique et psychologique à l'exercice du métier délivré par un médecin agréé par l'ARS





